

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2016	
	Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de votants : 17 Nombre de procurations : 6
<i>L'an deux mille seize, le quinze du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Michel DUFERMONT, Maire.</i>	Présents : DECLERCQ Marie, DELEVOYE Didier, DELINSELLE Jean-Pierre, DUFERMONT Michel, LEMAIRE Sébastien, LEPERS Jean-Marie, LEROY Odile, LESAFFRE Nadine, LOUAGE Virginie, PESSE Sandrine VERCRUYSSSE Olivier
	Absent(s) excusé(s) : BONDEAU Thierry ayant donné procuration à Olivier VERCRUYSSSE, DEFRANCE Fabienne ayant donné procuration à Sandrine PESSE, DELEMARLE Marlène, HOUZET Martin ayant donné procuration à Jean-Marie LEPERS, LEFEBVRE Francis ayant donné procuration à Jean-Pierre DELINSELLE, PALA Ghislaine ayant donné procuration à Nadine LESAFFRE, PAUL Christian ayant donné procuration à DUFERMONT Michel
Secrétaire de séance : LESAFFRE Nadine	Absent(s) : COQUET Christine

ORDRE DU JOUR

1	Approbation du compte rendu de séance du 14 avril 2016	
----------	---	--

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 14 avril 2016.

2	Projet de construction d'un parc éolien à Esplechin/Tournai (Belgique) – Recours au Conseil d'Etat	D 26-2016
----------	---	------------------

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier date de 2007 et qu'il a connu diverses procédures. Dans un premier temps, le permis a été retiré car il apparaissait de multiples anomalies ; puis ensuite 2 permis ont fait l'objet d'annulations par le Conseil d'Etat belge car plusieurs anomalies subsistées.

Aujourd'hui, un nouveau permis a été délivré, certes des efforts ont été faits par l'exploitant :

- ✓ 6 éoliennes au lieu de 7
- ✓ Réalisation, par rapport à la France, de la première éolienne à 600 mètres et à 800 mètres par rapport aux premières habitations
- ✓ Bridage des machines
- ✓ Hauteur de l'éolienne ramenée à 126 mètres au lieu de 140 mètres

Il reste toutefois plusieurs problèmes :

- Les éoliennes en Belgique sont considérées comme établissements classés et doivent dans ce cas faire l'objet, suivant les conventions internationales, d'une information auprès des communes, établissements et autres administrations du pays riverain. Ce qui n'a pas été cas.

- Implantation dans le site de la Bataille de Bouvines. Certes on est en Belgique et le classement se termine à la limite de la frontière mais les conséquences sont toujours là : éoliennes visibles à pratiquement tous les points de la plaine, co-visibilité avec le parc de St Maure (Belgique) et atteinte à l'intégrité de ce site paysager ouvert et de surcroît classé

Devant ces faits, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ❖ Décide d'introduire un recours en suspension et en annulation au Conseil d'Etat Belge
- ❖ Charge Monsieur le Maire de lancer cette procédure
- ❖ Désigne l'avocat Maître Jehan de Lannoy, place Jean Jacobs 5 à 1000 à Bruxelles (Belgique) pour représenter la commune dans le cadre de ce recours.

3	Construction de l'atelier municipal	
----------	--	--

L'étendue des travaux porte sur la construction de l'atelier municipal. Il est passé sous forme de marché à prix global et forfaitaire.

La maîtrise d'œuvre est assurée par KONTEXT ARCHITECTE à Lille.

Les travaux sont décomposés par lots (un marché par lot séparé).

Jugement des candidatures et des offres

Ce jugement a été effectué dans les conditions prévues aux articles 52 et 53 du Code des Marchés Publics.

Les critères de jugement des offres ont été appréciés dans l'ordre de priorité suivant :

- 1) La valeur technique de l'offre, analysée affectée d'un coefficient de 40 %
- 2) Le prix des prestations affecté d'un coefficient de 60 %

Après analyse des offres et premier classement provisoire, le pouvoir adjudicateur négociera pour chacun des lots avec les trois candidats ayant la meilleure offre au regard des critères de sélection des offres. A l'issue des négociations, il sera établi un nouveau classement.

Un appel d'offres a été lancé dans la Voix du Nord ainsi que sur le site du Centre de Gestion du Nord.

4	Construction de l'atelier municipal : Choix de l'entreprise pour les travaux « Gros œuvre – VRD » - Lot 1	D 27-2016
----------	--	------------------

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 janvier 2016 à 18 heures 30 pour procéder à l'ouverture des enveloppes. 8 entreprises ont remis leurs offres et celles-ci ont été jugées recevables.

Conformément au règlement de consultation, le maître d'ouvrage a négocié avec les 3 candidats ayant présenté la meilleure offre :

- ✓ ECA
- ✓ PROVALIBAT
- ✓ AYBAT

Suite à l'invitation de Monsieur le Maire, la Commission d'appel d'offres s'est réunie ce mercredi 15 juin 2016 à 17 heures 30 en Mairie pour procéder à l'attribution du marché.

Compte tenu de l'analyse des offres et sur la proposition de la Commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société ECA pour un montant H.T de 133 111.32 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions, à présenter les dossiers de demandes de subventions et à monter les dossiers de financements correspondants ;
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération.

Décision prise à l'unanimité.

5	Construction de l'atelier municipal : Choix de l'entreprise pour les travaux « Charpente bois » - Lot 2	D 28-2016
----------	--	------------------

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 janvier 2016 à 18 heures 30 pour procéder à l'ouverture des enveloppes. 6 entreprises ont remis leurs offres et celles-ci ont été jugées recevables.

Conformément au règlement de consultation, le maître d'ouvrage a négocié avec les 3 candidats ayant présenté la meilleure offre :

- ✓ CIBO
- ✓ CHARPENTIER DES FLANDRES
- ✓ THIERRY BEGHIN

Suite à l'invitation de Monsieur le Maire, la Commission d'appel d'offres s'est réunie ce mercredi 15 juin 2016 à 17 heures 30 en Mairie pour procéder à l'attribution du marché.

Compte tenu de l'analyse des offres et sur la proposition de la Commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société CHARPENTIER DES FLANDRES pour un montant H.T de 25 593.35 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions, à présenter les dossiers de demandes de subventions et à monter les dossiers de financements correspondants ;
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération.

Décision prise à l'unanimité.

6	Construction de l'atelier municipal : Choix de l'entreprise pour les travaux « Couverture » - Lot 3	D 29-2016
----------	--	------------------

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 janvier 2016 à 18 heures 30 pour procéder à l'ouverture des enveloppes. 9 entreprises ont remis leurs offres et celles-ci ont été jugées recevables.

Conformément au règlement de consultation, le maître d'ouvrage a négocié avec les 3 candidats ayant présenté la meilleure offre :

- ✓ CHOQUET
- ✓ THIERRY BEGHIN
- ✓ SOPREMA

Suite à l'invitation de Monsieur le Maire, la Commission d'appel d'offres s'est réunie ce mercredi 15 juin 2016 à 17 heures 30 en Mairie pour procéder à l'attribution du marché.

Compte tenu de l'analyse des offres et sur la proposition de la Commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société THIERRY BEGHIN pour un montant H.T de 22 783 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions, à présenter les dossiers de demandes de subventions et à monter les dossiers de financements correspondants ;
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération.

Décision prise à l'unanimité.

7	Construction de l'atelier municipal : Choix de l'entreprise pour les travaux « Menuiseries extérieures » - Lot 4	D 30-2016
----------	---	------------------

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 janvier 2016 à 18 heures 30 pour procéder à l'ouverture des enveloppes. 8 entreprises ont remis leurs offres et celles-ci ont été jugées recevables.

Conformément au règlement de consultation, le maître d'ouvrage a négocié avec les 3 candidats ayant présenté la meilleure offre :

- ✓ SEMIT
- ✓ ALUSTYLE
- ✓ FMBA

Suite à l'invitation de Monsieur le Maire, la Commission d'appel d'offres s'est réunie ce mercredi 15 juin 2016 à 17 heures 30 en Mairie pour procéder à l'attribution du marché.

Compte tenu de l'analyse des offres et sur la proposition de la Commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société ALUSTYLE pour un montant H.T de 29 815 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions, à présenter les dossiers de demandes de subventions et à monter les dossiers de financements correspondants ;
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération.

Décision prise à l'unanimité.

8	Construction de l'atelier municipal : Choix de l'entreprise pour les travaux « Plâtrerie – Isolation – Menuiseries intérieures » - Lot 5	D 31-2016
----------	---	------------------

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 janvier 2016 à 18 heures 30 pour procéder à l'ouverture des enveloppes. 10 entreprises ont remis leurs offres et celles-ci ont été jugées recevables.

Conformément au règlement de consultation, le maître d'ouvrage a négocié avec les 3 candidats ayant présenté la meilleure offre :

- ✓ HARKBAT
- ✓ MERRIS MAINTENANCE
- ✓ AYBAT

Suite à l'invitation de Monsieur le Maire, la Commission d'appel d'offres s'est réunie ce mercredi 15 juin 2016 à 17 heures 30 en Mairie pour procéder à l'attribution du marché.

Compte tenu de l'analyse des offres et sur la proposition de la Commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société AYBAT pour un montant H.T de 12 800 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions, à présenter les dossiers de demandes de subventions et à monter les dossiers de financements correspondants ;
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération.

Décision prise à l'unanimité.

9	Construction de l'atelier municipal : Choix de l'entreprise pour les travaux « Plomberie - Sanitaires » - Lot 6	D 32-2016
----------	--	------------------

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 janvier 2016 à 18 heures 30 pour procéder à l'ouverture des enveloppes. 6 entreprises ont remis leurs offres et celles-ci ont été jugées recevables.

Conformément au règlement de consultation, le maître d'ouvrage a négocié avec les 3 candidats ayant présenté la meilleure offre :

- ✓ MILLIOT JACQUEMART
- ✓ ART ET EAU
- ✓ MRB CALORESCO

Suite à l'invitation de Monsieur le Maire, la Commission d'appel d'offres s'est réunie ce mercredi 15 juin 2016 à 17 heures 30 en Mairie pour procéder à l'attribution du marché.

Compte tenu de l'analyse des offres et sur la proposition de la Commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société ART ET EAU pour un montant H.T de 6 198.92 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions, à présenter les dossiers de demandes de subventions et à monter les dossiers de financements correspondants ;
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération.

Décision prise à l'unanimité.

10	Construction de l'atelier municipal : Choix de l'entreprise pour les travaux « Chauffage - Ventilation » - Lot 7	D 33-2016
----	--	-----------

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 janvier 2016 à 18 heures 30 pour procéder à l'ouverture des enveloppes. 6 entreprises ont remis leurs offres et celles-ci ont été jugées recevables.

Conformément au règlement de consultation, le maître d'ouvrage a négocié avec les 3 candidats ayant présenté la meilleure offre :

- ✓ ART ET EAU
- ✓ MILLIOT JACQUEMART
- ✓ MRB CALORESCO

Suite à l'invitation de Monsieur le Maire, la Commission d'appel d'offres s'est réunie ce mercredi 15 juin 2016 à 17 heures 30 en Mairie pour procéder à l'attribution du marché.

Compte tenu de l'analyse des offres et sur la proposition de la Commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société ART ET EAU pour un montant H.T de 10 076.22 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions, à présenter les dossiers de demandes de subventions et à monter les dossiers de financements correspondants ;
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération.

Décision prise à l'unanimité.

11	Construction de l'atelier municipal : Choix de l'entreprise pour les travaux « Electricité » - Lot 8	D 34-2016
----	--	-----------

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 janvier 2016 à 18 heures 30 pour procéder à l'ouverture des enveloppes. 9 entreprises ont remis leurs offres et celles-ci ont été jugées recevables.

Conformément au règlement de consultation, le maître d'ouvrage a négocié avec les 3 candidats ayant présenté la meilleure offre :

- ✓ LCA ELEC
- ✓ MAZINGARBE
- ✓ ESPE

Suite à l'invitation de Monsieur le Maire, la Commission d'appel d'offres s'est réunie ce mercredi 15 juin 2016 à 17 heures 30 en Mairie pour procéder à l'attribution du marché.

Compte tenu de l'analyse des offres et sur la proposition de la Commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société ESPE pour un montant H.T de 10 000 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions, à présenter les dossiers de demandes de subventions et à monter les dossiers de financements correspondants ;

- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération.

Décision prise à l'unanimité

12	Construction de l'atelier municipal : Choix de l'entreprise pour les travaux «Carrelage – Faïence murale » - Lot 9	D 35-2016
----	---	------------------

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 janvier 2016 à 18 heures 30 pour procéder à l'ouverture des enveloppes. 4 entreprises ont remis leurs offres et celles-ci ont été jugées recevables.

Conformément au règlement de consultation, le maître d'ouvrage a négocié avec les 3 candidats ayant présenté la meilleure offre :

- ✓ AYBAT
- ✓ CK CARRELAGE
- ✓ CARL'ELITE

Suite à l'invitation de Monsieur le Maire, la Commission d'appel d'offres s'est réunie ce mercredi 15 juin 2016 à 17 heures 30 en Mairie pour procéder à l'attribution du marché.

Compte tenu de l'analyse des offres et sur la proposition de la Commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société AYBAT pour un montant H.T de 3 250 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions, à présenter les dossiers de demandes de subventions et à monter les dossiers de financements correspondants ;
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération.

Décision prise à l'unanimité

13	Construction de l'atelier municipal : Choix de l'entreprise pour les travaux «Peinture » - Lot 10	D 36-2016
----	--	------------------

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 janvier 2016 à 18 heures 30 pour procéder à l'ouverture des enveloppes. 8 entreprises ont remis leurs offres et celles-ci ont été jugées recevables.

Conformément au règlement de consultation, le maître d'ouvrage a négocié avec les 3 candidats ayant présenté la meilleure offre :

- ✓ INDIGO
- ✓ SCHEPENS
- ✓ VANDENDRIESSCHE

Suite à l'invitation de Monsieur le Maire, la Commission d'appel d'offres s'est réunie ce mercredi 15 juin 2016 à 17 heures 30 en Mairie pour procéder à l'attribution du marché.

Compte tenu de l'analyse des offres et sur la proposition de la Commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société INDIGO pour un montant H.T de 4 846 euros

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions, à présenter les dossiers de demandes de subventions et à monter les dossiers de financements correspondants ;
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération.

Décision prise à l'unanimité

14	Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	D 37-2016
-----------	--	------------------

Par délibération en date du 31 mars 2014, le Conseil Municipal a fixé à 14 le nombre de membres : 7 élus en qualité de membres du Conseil Municipal et 7 membres désignés par Monsieur le Maire parmi des personnes de la commune.

Deux personnes ayant démissionné, Madame Sandrine PESSE (membre du Conseil Municipal) et Monsieur Jean Pierre LEROY (membre désigné parmi les habitants de la commune), Monsieur le Maire propose de passer à 12 membres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal fixe à 12, le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS.

15	Projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) – Avis sur le projet de périmètre du SIDEN-SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque	D 38-2016
-----------	---	------------------

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de périmètre du SIDEN-SIAN étendu aux communes de Morbecque et Steenbecque a été approuvé par arrêté préfectoral du 30 mars 2016.

En application de l'article 40-II de la loi NOTRe, l'arrêté portant projet de périmètre du SIDEN SIAN étendu aux communes de Morbecque et Steenbecque nous a été notifié, en tant que commune membre du SIDEN SIAN, pour avis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

16	Création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2016	D 39-2016
-----------	--	------------------

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les Décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à l'organisation des carrières et à la rémunération des fonctionnaires territoriaux des catégories C,

Vu le décret n° 2006-1687 du 22 décembre 2006 portant modification du décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1688 du 22 décembre 2006 portant modification du décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Oùï le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- La création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps complet , rémunéré conformément à la nomenclature statutaires des décrets susvisés ; ledit poste est créé à compter du 1^{er} septembre 2016.
- L'inscription des crédits correspondant au budget de la commune.

Décision prise à l'unanimité.

17	Création au tableau des effectifs d'un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 heures à compter du 5 septembre 2016	D 40-2016
----	---	------------------

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les décrets 87-1107 et 87-1108 du 30 septembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories C ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 92-865 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des Auxiliaires de Puériculture ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée :

Oùï le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- La création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ; ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de 28 heures et ce, à compter du 5 septembre 2016.

- L'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

Décision prise à l'unanimité.

18 Jury criminel – Formation de la liste pour l'année 2017

D 41-2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il appartient, en vue de constituer la liste du jury criminel pour l'année 2017, de procéder publiquement à partir de la liste électorale, au tirage au sort d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté pour la circonscription.

Le Conseil Municipal, conformément aux dispositions du Code de procédure pénale en vue de constituer la liste préparatoire des jurés pour l'année 2017 a procédé au tirage au sort.

Ce tirage au sort effectué à partir de la liste électorale doit présenter un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral. Pour notre commune, le nombre étant de 1, trois personnes doivent être présentées.

Le tirage au sort a prévu :

Nom et prénom	Date et lieu de naissance	Adresse
LOZE Aurore	08/03/1985 à LILLE (Nord)	1 rue du Moulin
HARLE Frédéric	29/12/1975 à CROIX (Nord)	4 bis rue de Bouvines
DUPONT Christian	23/10/1952 à LILLE (Nord)	2 résidence le Pré du Quennelet

19 Réalisation d'un emprunt de 300 000 € avec La Banque Postale

D 42-2016

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000 euros.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : **1A**
Montant du contrat de prêt : **300 000 euros**
Durée du contrat de prêt : **14 ans**
Objet du contrat de prêt : **Financer les investissements**

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2030

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : **300 000 euros**

Versement des fonds :	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 12/08/2016 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel :	Taux fixe à 1,44 %
Base de calcul des intérêts :	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement : et d'intérêts	Périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement :	Constant
Remboursement anticipé :	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : **0,20 % du montant du contrat de prêt**

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Décision prise à l'unanimité.

20	Tarif de temps d'activités périscolaires (TAP)	D 43-2016
-----------	---	------------------

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commune a mis en place des temps d'activités périscolaires (TAP) depuis la rentrée 2014/2015 (le mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30). L'ensemble des activités répondent aux exigences de la loi, en termes de locaux, d'encadrement et de contenus éducatifs.

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement les TAP sont facturés aux parents 0.80 €/heure. Par délibération en date du 14 avril 2016, le conseil municipal a décidé de passer à un système de tarif forfaitaire.

La commission des écoles propose de fixer un tarif forfaitaire à la semaine pour un montant de 2.40 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte :

- De fixer un tarif forfaitaire à la semaine
- De fixer celui-ci à 2.40 €

Décision prise à l'unanimité.

